

Le français:

trait d'union de nos solidarités



TRAVAILLER
en *français*

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS
ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ)

VOLUME 35 – PRINTEMPS 2014



Depuis l'adoption de la Charte de la langue française en 1977, il a toujours été dans les intentions de la FTQ de susciter une meilleure prise en charge de la question linguistique par l'ensemble de notre mouvement. Ainsi, nous avons mis au point des mécanismes de coordination et d'information pour que l'ensemble des syndicats mènent une action efficace dans la francisation des entreprises au Québec. Parmi ces actions syndicales, il serait de bonne politique pour les syndicats de faire inscrire dans leur convention collective le chapitre VI de la loi 101, dans un objectif d'information et de sensibilisation des membres.

En vertu de la loi 101, le chapitre VI est considéré partie intégrante des conventions collectives, à des fins d'interprétation juridique.

Daniel Boyer
Président

Le 30 janvier dernier, le Conseil des ministres a procédé à plusieurs nominations à la direction des organismes de la langue.

Robert Vézina, nommé président-directeur général de l'Office québécois de la langue française et président de la Commission de toponymie.



M. Robert Vézina occupe le poste de membre et président-directeur général de l'Office québécois de la langue française et président de la Commission de toponymie depuis le 10 février 2014. M. Vézina présidait le Conseil supérieur de la langue française depuis 2011.

La FTQ adresse ses félicitations à Monsieur Vézina et lui souhaite un plein succès dans ses fonctions.

Conseil supérieur de la langue française

Mme Monique Lachance a été nommée, à compter du 10 février 2014, membre et présidente par intérim du Conseil supérieur de la langue française. Avant d'être nommée à ce poste, Mme Lachance était directrice de l'information au Conseil.

Le Conseil a pour mission de conseiller le ministre responsable de la Charte de la langue française sur toute question relative à la langue française au Québec.

À ce titre, le Conseil donne son avis au ministre sur toute question que celui-ci lui soumet et saisit le ministre de toute question qui, selon lui, appelle l'attention du gouvernement.

Le mandat de l'Office

La Charte de la langue française adoptée par l'Assemblée nationale du Québec en 1977 et confère à l'Office québécois de la langue française la mission :

- de définir et de conduire la politique québécoise en matière d'officialisation linguistique, de terminologie ainsi que de francisation de l'Administration et des entreprises;
- de veiller à ce que le français soit la langue habituelle et normale du travail, des communications, du commerce et des affaires dans l'Administration et les entreprises;
- d'aider à définir et à élaborer les programmes de francisation prévus par la loi et en suivre l'application;
- de surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec et d'en faire rapport tous les cinq ans au ministre; d'assurer le respect de la Charte de la langue française, agissant d'office ou à la suite de la réception de plaintes;
- d'établir les programmes de recherche nécessaires à l'application de la loi et d'effectuer ou de faire effectuer les études prévues par ces programmes.



Ce document est imprimé sur un papier recyclé, fabriqué au Canada. Contient 100 % de fibres postconsommation.

TRAVAILLER EN FRANÇAIS // Vol. 35 – printemps 2014

Bulletin de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

565, boul. Crémazie Est, bureau 12100, Montréal (Québec) H2M 2W3 • Tél. : 514 383-8000 • Téléc. : 514 383-0502
Portails : www.francisation.ftq.qc.ca et www.languedutravail.org // **Responsable** : Lola Le Brasseur // **Rédaction** : Lola Le Brasseur // **Relecture** : Line Bolduc, Rima Chaaban et Lydia Mailloux // **Conception graphique** : Tabasko Communications // **Illustration de la page couverture** : Marie-Ève Tremblay // **Photos** : Archives FTQ // **Impression** : Atelier Québécois // **Tirage** : 10 000 exemplaires // Bibliothèque et archives nationales du Québec // 1994 ISSN 0803-3942 // Reproduction autorisée et encouragée

Collaboration spéciale

Volonté et qualité de la langue

Par Gaston Bernier, président de l'Association pour le soutien et l'usage de la langue française (ASULF)



P arler et écrire le français, n'est pas tout! Encore faut-il vouloir l'apprendre. La boutade est plus sérieuse et elle a plus de sens qu'on ne le croit. Bien sûr, les Québécois parlent français et ils se comprennent entre eux. Cependant, d'immenses progrès sont possibles. Mais comment les mettre en branle?

Il faut d'abord s'entendre sur un préalable : y a-t-il lieu de tenir pour acquis qu'il faille améliorer la langue parlée et écrite dans la société en général et dans le monde syndical en particulier? Les attitudes sur le sujet varient selon la sensibilité des locuteurs. Les uns acceptent, sans se poser de question, le langage entendu à la télévision, dans la rue ou à une réunion. D'autres, sont sensibles au relâchement qui prévaut en la matière et sont prêts à le critiquer. Si on est de ce dernier groupe, il faut être convaincu de l'intérêt d'une amélioration.

Cela admis, il est souhaitable de s'entourer des instruments correctifs de base. Il est impensable qu'un locuteur puisse repérer toutes les impropriétés, tous les anglicismes, toutes les fautes qui maculent le français d'ici. La personne sensible au bon usage doit avoir par devers elle le Multidictionnaire (Marie-Éva de Villers), pouvoir utiliser à distance le Grand dictionnaire terminologique et la Banque de dépannage linguistique de l'Office québécois de la langue française, Termium (base de données du gouvernement fédéral) et un dictionnaire correctif français (le Girodet, par exemple). Les employés des syndicats auront à portée de la main le *Vocabulaire des relations professionnelles établi* par Micheline Lapointe-Giguère. Ces instruments s'ajouteront aux dictionnaires courants, lesquels constatent l'usage sans plus et ne dénoncent pas les dérives.

Doit-on dire « bénéfiques marginaux » ou « avantages sociaux », « prime de départ » ou « indemnité de départ », « temps supplémentaire » ou « heures supplémentaires »? En cas d'hésitation, on fera les vérifications nécessaires.

Une fois les outils essentiels à portée de la main ou du clavier, il faut garder le doute vivant. Les mauvais usages sont souvent la règle, et même les locuteurs les plus sensibles aux bonnes expressions finissent par hésiter.

Doit-on dire « bénéfiques marginaux » ou « avantages sociaux », « prime de départ » ou « indemnité de départ », « temps supplémen-

taire » ou « heures supplémentaires »? En cas d'hésitation, on fera les vérifications nécessaires. En somme, il faut être convaincu qu'il y a des progrès à accomplir, avoir des ouvrages de consultation à sa disposition, un esprit critique en alerte. Et quoi encore?

Il va de soi que chacun doit s'efforcer d'intégrer le bon mot ou la bonne expression à son langage quotidien. L'utiliser. Comme on le sait, les Québécois connaissent habituellement le mot correct (ventilateur, grille-pain, ouvre-bouteille; ancienneté, quart de travail ou personnel dans le milieu du travail) mais, le moment venu, ils emploient le mot anglais ou un calque. L'habitude est à corriger. Si les personnes sensibles à la qualité de la langue utilisent avec à-propos les mots du dictionnaire, elles influenceront leurs collègues et tout le milieu. Si elles surveillent leur façon de parler en public, elles concourront au maintien de la qualité de la langue de l'auditoire. Si elles écrivent, elles influenceront leurs lecteurs.

Les quelques règles suggérées ici – être convaincu de l'importance du bon usage, rester continuellement en alerte ou méfiant, avoir des outils de référence près de soi ou à portée de clavier, donner le bon exemple en toutes circonstances – s'inscriront, cela va de soi, dans un contexte général favorable. La population doit aimer sa langue. Cette dernière deviendra rentable dans tous les domaines, de l'économie à la santé, de la technique à la culture. Un état d'esprit favorable doit prévaloir si l'on veut réussir à neutraliser les agents pathogènes. Et du courage pour extirper les mauvaises habitudes. Et peut-être garder à l'esprit une phrase de l'écrivain Philippe de Saint-Robert et la diffuser à l'occasion : « Mal parler, déparler, c'est la même chose qu'émettre de la fausse monnaie ».



Pour adhérer à
l'Association, visitez :
www.asulf.ca/adhesion.html

La francisation en mouvement

► Un deuxième forum mondial de la langue française aura lieu en 2015

On se souvient du premier Forum mondial de la langue française qui s'est tenu à Québec à l'été 2012. Plus d'un millier de participants et participantes en provenance de toute la francophonie s'étaient réunis avec comme objectifs d'échanger et de réfléchir sur les enjeux relatifs à la place et à l'avenir du français. Quinze priorités avaient alors été définies, abordant notamment les questions de la mobilité des francophones au sein de la francophonie, du français et du multilinguisme, de la promotion de l'entrepreneuriat francophone, de l'affirmation francophone par le numérique, de l'éducation et de la culture.

Afin de continuer sur cette lancée, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a annoncé la tenue d'un second forum qui se tiendra cette fois à Liège, en Belgique. L'événement est prévu pour 2015.

Rappelons que le Forum mondial de la langue française permet à la société civile et à la jeunesse des cinq continents de se réunir tous les trois ans, pour débattre des enjeux relatifs à la langue française et réfléchir à son avenir dans un cadre non institutionnel. Il est aussi une occasion de célébrer les multiples expressions culturelles de cette langue, ce pourquoi un important volet de sa programmation est consacré à des festivités et manifestations culturelles.

La coopération syndicale

En 2012, lors du premier Forum, la FTQ et la CSN ont fait entendre leur voix en interpellant les institutions et les responsables gouvernementaux sur la tendance des employeurs à exiger la maîtrise de l'anglais même dans des pays où le français est langue de travail et langue officielle.

Parmi les quinze priorités retenues par les 1200 participants et participantes en provenance de cent pays, nous retrouvons la proposition syndicale de travailler à une plus grande coopération syndicale internationale pour renforcer le français au travail. La proposition des représentants et représentantes des syndicats issus du Québec, de l'Europe, d'Haïti et de l'Afrique affirme que :

« Sur le plan international, les syndicats doivent se mobiliser et réclamer l'utilisation du français dans les entreprises transnationales comme dans les instances et forums internationaux. La francophonie syndicale doit s'assurer d'une plus grande représentation politique au sein du mouvement syndical international et relancer ses actions de coopération. La francophonie syndicale devrait envisager des programmes à destination de l'Afrique incluant l'alphabétisation en langue nationale ainsi que l'organisation et la formation des travailleurs migrants, précaires ou travaillant dans l'économie informelle ».

Source : www.languedutravail.org/FMLF-2015

► Un nouveau mode de traitement des plaintes à l'Office

En octobre 2013, la ministre responsable de la Charte de la langue française, Madame Diane De Courcy a annoncé que les plaintes formulées seraient dorénavant traitées en deux catégories. La première catégorie de plaintes est celle qui touche directement un plaignant comme le cas d'une personne qui reçoit un document écrit uniquement en anglais. Ces plaintes représenteraient seulement 5 % de celles reçues à l'Office. Quant à la deuxième catégorie de plaintes, s'y retrouve la majorité des 4000 plaintes que reçoit l'Office. Elles touchent l'intérêt collectif et général de la communauté comme dans le cas où un affichage ou une publicité utilise la langue anglaise.

Selon l'Office, les changements apportés au suivi et au traitement des plaintes permettront d'obtenir des gains d'efficacité importants. Toute personne qui souhaite signaler une infraction à l'Office peut remplir un nouveau formulaire de plainte interactif, disponible en ligne, depuis octobre 2013 dans le site de l'Office. Cet outil accessible, qui se veut aussi un guide et un accompagnateur pour le plaignant, permettra d'accélérer le traitement des plaintes.

L'Office tiendra compte de la nature de la plainte ainsi que des liens du plaignant avec la situation dénoncée. Ainsi :

1. Lorsque la plainte relève de l'intérêt direct et personnel du plaignant, l'Office effectuera un suivi personnalisé.
2. Lorsque la plainte comportera un intérêt collectif et général, l'Office en accusera réception et il évaluera la gravité de l'infraction et son impact dans l'espace public pour en établir l'ordre de priorité.

Dans le but d'améliorer les services aux entreprises et aux citoyens, un commissaire à la qualité des services est en fonction depuis juin dernier.

Rappelons qu'en 2002, le gouvernement du Québec a aboli la Commission de protection de la langue française (CPLF) pour intégrer celle-ci à l'Office québécois de la langue française.

Pour déposer une plainte par écrit à l'Office :
www.oqlf.gouv.qc.ca/francisation/respect/index2.html

La francisation des entreprises // Témoignage

Bombardier obtient un certificat de francisation



De gauche à droite : Éric Blanchet, membre du comité de francisation, Unifor; Jean-François Lisée, ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur et ministre responsable de la région de Montréal; Hélène V. Gagnon, vice-présidente, Affaires publiques, Bombardier Aéronautique; Sylvie Bourdon, vice-présidente, Ressources humaines, Bombardier Aéronautique; Diane De Courcy, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles et ministre responsable de la Charte de la langue française; Jacques Beauchemin, sous-ministre associé à la langue française, responsable de l'application de la politique linguistique; Jean-Pierre Bourbonnais, vice-président, Technologies de l'information et chef de la direction de l'information; Yvon Paiement, président de la section locale 712, AIMTA.

La remise du certificat de francisation par l'Office québécois de la langue française atteste que Bombardier Aéronautique au Québec ainsi que le siège social de Bombardier inc. se conforment aux exigences de la Charte de la langue française.

On en parlait depuis quelques années et on souhaitait que l'entreprise qui excelle dans tous les domaines, excelle aussi sur la question du français au travail et devienne en quelque sorte un modèle à suivre. Mais il faudra finalement attendre jusqu'au 28 janvier 2014 soit trente-trois ans après le début de la démarche de francisation laquelle a commencée en 1981.

Les principaux obstacles touchaient notamment l'affichage, les documents de travail et les logiciels. En fait, il y a six ou sept ans, à peine 2 ou 3 % des postes de travail de Bombardier Aéronautique étaient munis de la version française de la suite Office de Microsoft. Maintenant, c'est l'entreprise qui insiste pour que ses employés

installent ces logiciels en français. En ce qui concerne le logiciel FlexNet utilisé par les équipes de production de la gamme d'appareils CSeries, Bombardier a effectué la traduction elle-même, ce qui a nécessité 1800 heures de travail.

Si l'on doit reconnaître que Bombardier a finalement pris conscience de l'importance de la francisation et a mis les ressources nécessaires pour faire aboutir le dossier, il faut aussi reconnaître la démarche syndicale dans ce long parcours de francisation.

Depuis 1989, des syndiqués engagés et tenaces comme Éric Blanchet, Richard Gascon, Pierre Michaud, Mathieu Moody, Éric Rancourt, Jean-Pierre Roberge, Bruno Tremblay, Francis Martin et Patrick Sears ont cru qu'il était possible de travailler en français chez Bombardier. Soutenus par leur syndicat respectif, l'Association internationale des machinistes et des travailleuses de l'aérospatiale (AIMTA) et Unifor, ils seront parvenus à démontrer que la participation syndicale peut faire toute la différence.

La francisation en images ...

LA FTQ ET LA DIVERSITÉ CULTURELLE

La FTQ joue un rôle de premier plan dans l'intégration des personnes immigrantes dans les milieux de travail et doit relever des défis liés à l'intégration des nouveaux travailleurs et travailleuses et à l'adaptation de son soutien. Afin de répondre aux besoins spécifiques des milieux de travail, la FTQ élabore et soutient de nombreux projets en collaboration avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, l'Office québécois de la langue française et l'organisme Formation de base pour la main-d'œuvre. Les axes d'intervention prioritaires de la FTQ sont : la formation portant sur les relations interculturelles; la lutte au racisme et à la discrimination; l'amélioration des conditions de travail et la francisation.

Les 23 et 24 janvier derniers, vingt personnes ont répondu à l'invitation de la FTQ pour participer à deux jours d'information portant sur la diversité dans le contexte syndical. Au programme : les défis de l'intégration dans nos milieux de travail et l'action syndicale.



Khelifa Hareb, Bell Solutions Technique, section locale 98, Unifor



Étienne Levesque, Centre d'approvisionnement et de développement, Bell Canada, section locale 6002, Unifor



Nathalie Lacroix et Carolina Iacino, Bell Canada, section locale 6002, Unifor

La francisation en images ...



*Apelete Adoukonou,
Transformateurs Pioneer
Ltée, section locale 9414,
Métallos*

*Brigitte Jauvin, Videotron,
section locale 2815, SCFP*



*Marcel Duchesne, section locale 9, Fraternité nationale
des charpentiers-menuisiers (FNCM)*



*Roberto Santuccione, Videotron,
section locale SEVL 2815, SCFP*

De flap à volet

Par Gérald Paquette, directeur à la retraite de l'Office québécois de la langue française
1^{er} vice-président national de l'Association Québec-France



Automne 1977, je suis conseiller en communication et en francisation au sein d'un cabinet-conseil à qui Canadair a demandé de réaliser une analyse linguistique et de proposer un programme de francisation demandé par l'Office de la langue française d'abord en vertu de la loi sur langue officielle de 1974 (loi 22) et ensuite en vertu de la Charte de la langue française qui vient tout juste d'être adoptée en août 1977.

Toute une commande pour un jeune dans la vingtaine : Canadair, la grande entreprise de l'aéronautique au Québec! Je constate que les outils, les affiches, les communications et les documents de travail sont majoritairement en anglais. J'y rencontre des centaines de personnes, techniciens ou professionnels, cadres et travailleurs syndiqués, un bon nombre d'expression française mais aussi plusieurs ne pouvant communiquer en français. Je reçois et consigne leurs commentaires sur l'état du français au travail, je prends bonne note de leur avis sur ce qui est possible ou impossible d'être fait en français. « Une flap, c'est une flap, on ne s'habitue pas à dire un volet, mais un quart de travail plutôt qu'un shift, pourquoi pas ? » qu'on me répétait souvent. L'avis général était qu'on pouvait envisager la francisation des communications et des documents de type administratif, à court et à moyen terme, mais oublier la francisation du « technique ».

En plus de ceux et celles qui se sont résignés à accepter la prédominance de l'anglais dans leur technologie industrielle, j'ai retenu

la voix et l'espoir de quelques personnes, surtout des travailleurs syndiqués, qui osaient penser qu'un jour ce serait possible de vraiment travailler en français dans le domaine de l'aéronautique, qu'on ne demandait pas la lune, juste prendre son envol en français. Ces mêmes voix, je les ai entendues vingt ans plus tard alors que je travaillais à l'Office de la langue française (OQLF), à la fin des années 90 et au début des années 2000, à la table de concertation de la francisation de l'aéronautique sous le chapeau de la FTQ.

Appuyé par le service de francisation de la FTQ, j'accompagnais et guidais les valeureux membres syndiqués des comités de francisation dans leur quête pour que le français devienne la langue normale et habituelle des travailleurs du secteur notamment chez Bombardier Aéronautique, la nouvelle Canadair, la chef de file du domaine. Nous savions que ce ne serait pas facile, mais en obtenant une francisation, étape par étape, en commençant par la base auprès des travailleurs, en complétant la francisation de l'administratif et en réalisant des percées dans le technique, nous espérions confondre les sceptiques et réaliser des avancées remarquables qui feraient en sorte que Bombardier deviendrait un modèle à suivre pour les autres entreprises.

Et voilà qu'en 2014, retraité de l'OQLF, j'apprends la bonne nouvelle: Bombardier Aéronautique obtient le certificat attestant que l'utilisation du français est généralisée à un niveau optimal assez élevé. Et je dis bravo, et salue la contribution des Mathieu, Lola, Michel, André, Lucie, Fernand, Ivan et de tous les autres acteurs de la FTQ et de l'OQLF avec lesquels j'ai eu le privilège et le plaisir de travailler pour la noble cause du français au travail.

La « flap » est devenu volet!

Francisation et bonne volonté



Le 21 mars dernier, en collaboration avec l'Office québécois de la langue française, le Conseil du patronat du Québec et en collaboration avec l'Office québécois de la langue française (OQLF), réunissait plusieurs experts

et représentants du milieu des affaires pour échanger sur les différentes problématiques reliées à l'application de la Charte de la langue française dans les entreprises au Québec.

Ils ont surtout discuté des outils offerts, des meilleures pratiques et des pistes de solution à envisager afin de favoriser la francisation

dans les entreprises au Québec, et ce, au profit de l'ensemble de la société québécoise.

Conférencière invitée, la ministre responsable de l'Immigration, des Communautés culturelles et de la Charte de la langue française, M^{me} Diane De Courcy, a insisté sur le fait que la valorisation du français ne peut plus reposer entièrement sur la bonne volonté des gens d'affaires. « On s'est endormi sur la question. Les entreprises font beaucoup, mais font-elles assez? Ça nous prendrait des encadrements législatifs et réglementaires combinés à la bonne volonté, des instruments un peu plus costauds pour nous permettre d'aider davantage les entreprises et de clarifier les choses », a déclaré Diane De Courcy.

La rentabilité du français

À défaut d'une nouvelle législation, c'est la démonstration de la rentabilité de travailler en français qui est dans la mire de l'OQLF.

« Lorsqu'on travaille dans sa propre langue d'usage, on est plus efficace, plus performant, plus heureux au travail. Le fait français au Québec c'est quelque chose de rentable, c'est gagnant. Mais, bien entendu, l'usage d'autres langues c'est important et la francisation des entreprises ne remet pas en cause ni n'amointrit la compétitivité des entreprises », a souligné Robert Vézina, président de l'Office.

Source: www.journaldequebec.com/2014/02/24/de-courcy-veut-reveiller-les-entreprises

Les activités des prochains mois

Le Service de la francisation de la FTQ a comme mission première de soutenir, par diverses activités, l'action des membres des comités de francisation et de promouvoir l'usage du français au travail. Tout au long de l'année, le Service de la francisation propose des activités de formation, d'information et de mobilisation pour répondre aux besoins des membres des comités de francisation afin qu'ils soient en mesure d'assumer adéquatement leur rôle et leurs responsabilités selon les dispositions de la Charte de la langue française.

La formation

Le rôle des syndiqués au sein des comités de francisation

En collaboration avec l'Office québécois de la langue française (OQLF), la FTQ offre des séances de formation gratuites pour les membres des comités de francisation et pour ses membres affiliés. Une formation permettant de se familiariser avec les dispositions de la loi 101 qui concernent le droit de travailler en français et le processus de francisation des entreprises.

Prochaine session : le 7 avril 2014

Pour toute information additionnelle concernant la formation, composez le 514 858-4410

Pour télécharger le formulaire d'inscription, visitez le site de la FTQ : www.francisation.ftq.qc.ca

La rencontre jumelée

Les membres des comités de francisation du secteur de l'aérospatiale et des télécommunications sont invités depuis quelques années à une rencontre thématique. La FTQ accueillera pour l'occasion des conseillers et conseillères ainsi qu'un invité en lien avec le thème qui sera retenu pour la journée.

Date : le 6 juin 2014

Comment va votre comité?

Si vous êtes à l'emploi d'une entreprise qui compte plus de 100 personnes (toute catégorie confondue), assurez-vous de l'existence du comité de francisation et de la participation des représentants ou représentantes de votre syndicat. Nous vous recommandons de transmettre à l'Office québécois de la langue française ainsi qu'au Service de la francisation de la FTQ la liste des membres syndiqués du comité et de chaque sous comité.

www.francisation.ftq.qc.ca/recensement

Formation sur la diversité culturelle dans le contexte syndical

Cette formation permet de doter les représentants et représentantes des sections locales d'outils et d'acquérir des habiletés en matière de gestion de la diversité. La formation vise à faciliter l'intégration au milieu de travail des personnes immigrantes et à optimiser leur contribution dans leur emploi. Au cours de la formation, les participants et participantes développeront des connaissances sur les avantages et les défis de la diversité culturelle en milieu de travail.

Date : les 29 et 30 mai 2014

Pour toute information additionnelle concernant cette formation, communiquez avec le Service de la francisation au 1 877 897-0057 ou 514 858-4410



Pour connaître toutes les activités de formation du Service de la francisation : www.ftq.qc.ca/francisation

La Semaine d'action contre le racisme

Du 21 au 30 mars 2014

La Semaine d'action contre le racisme est née, en mars 2000, de l'initiative de six organismes québécois actifs en matière des droits de la personne. Elle s'inscrit dans le cadre des manifestations annuelles visant à souligner la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. La Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale est célébrée chaque année le 21 mars, pour commémorer ce jour de 1960 où, à Sharpeville (Afrique du Sud), la police a ouvert le feu et tué 69 personnes lors d'une manifestation pacifique contre les lois relatives aux laissez-passer imposées par l'apartheid. C'est en 1966, que les Nations Unies ont désigné le 21 mars comme Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.



Cette Journée est l'occasion pour chacun et chacune de nous de repenser au principe fondamental énoncé dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme, celui de l'égalité de tous les êtres humains, et de le mettre en pratique.

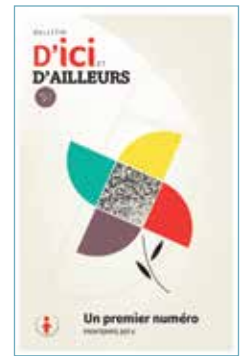
D'ici et d'ailleurs, une nouvelle publication de la FTQ

La FTQ est fière de lancer un nouveau bulletin destiné à ses membres affiliés. Publié deux fois par année, ce bulletin vous informera sur les différents aspects de l'intégration des personnes immigrantes en milieu de travail. Qu'il s'agisse des lois ou des activités des sections locales, il vous présentera des nouvelles diversifiées et toujours pratiques.

Nous souhaitons que *D'ici et d'ailleurs* soit un moyen de communication utile et accessible et nous vous invitons à nous faire part des

activités ou projets de votre milieu de travail ou tout simplement nous transmettre vos idées pour mieux répondre aux besoins.

Nous espérons que vous serez nombreux et nombreuses à nous lire et à vous abonner à l'infolettre de www.langue-dutravail.org afin de recevoir la publication par courriel.



Les bonnes pratiques linguistiques dans les entreprises

L'Office québécois de la langue française a récemment publié, de concert avec la Délégation générale à la langue française et aux langues de France* et avec le soutien de la Commission permanente de coopération franco-québécoise, un guide sur les Bonnes pratiques linguistiques dans les entreprises. Fondé essentiellement sur des observations en entreprise, cet outil concret encourage les entreprises à adopter une approche proactive pour concilier les défis linguistiques dans le respect des droits des travailleurs et des consommateurs. Il propose des pistes de réflexion et des solutions au « tout-anglais ». À ces bonnes pratiques est associé le site Web www.françaisautravail.org. On y trouve une partie des travaux de coopération linguistique menés par la France et le Québec en matière d'usage du français comme langue de travail et des affaires, notamment un corpus de bonnes pratiques linguistiques observées dans les entreprises.

La Délégation générale à la langue française et aux langues de français (DGLFLF) assure le suivi et la coordination interministérielle de l'application des textes législatifs concernant la langue française, en particulier la loi du 4 août 1994. Ces dispositions contribuent notamment à garantir la santé et la sécurité des salariés en imposant le français dans tous les documents comportant des dispositions qui sont nécessaires pour l'exécution de leur travail.

Source : Site Web du Secrétariat à la politique linguistique. www.spl.gouv.qc.ca/ministreespl/actualites/detail/article/bonnes-pratiques-1/

Anglicisation galopante à l'UdeM

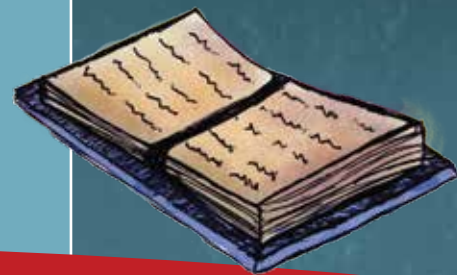
Des étudiants dénoncent l'anglicisation galopante à l'Université de Montréal et le laxisme dans l'application de la Politique linguistique qui consacre pourtant la prédominance du français. Selon eux, les règles encadrant la langue d'enseignement, la diffusion du matériel pédagogique et la remise des travaux sont trop librement interprétées par les professeurs. De plus en plus d'enseignants qui avaient à cœur le français ont abandonné la lutte, d'autres militent carrément pour le libre-choix. Adopté en 2001, la Politique linguistique de l'UdeM statue que « sous réserve des dispositions particulières applicables », les examens sont passés en français et les travaux, mémoires et thèses sont rédigés dans cette même langue.

Source : Le Devoir du 29 janvier 2014

Ainsi se lit le début du préambule de la Politique linguistique de l'UdeM : *À titre de grande université de recherche de langue française, l'Université de Montréal estime nécessaire de préciser le régime institutionnel qui encadre l'utilisation du français comme langue des études, du travail et des communications. À cette fin, l'Université a élaboré une politique linguistique dans laquelle elle détermine de quelle manière elle entend :*

- se conformer à l'esprit de la Charte de la langue française;
- jouer un rôle exemplaire en faveur de la langue française, langue officielle et langue commune du Québec, dans le respect des autres langues, lorsque les circonstances motivent leur emploi;
- jouer un rôle moteur dans le développement et le dynamisme de la société québécoise, en faisant la promotion du français.

N'ayons pas peur des mots



Performer - Le mot *performer* n'existe tout simplement pas en français. Vous pouvez dire que vous avez bien réussi votre présentation, votre présentation était excellente. Vous pouvez changer le verbe et utiliser le nom *performance*. Vous direz alors que vous aviez une excellente performance. Dans un langage soutenu, vous direz que vous avez fait bonne figure, que vous avez brillé. En anglais, son équivalent est aussi évident que « *to perform* ».

Les seuls mots qui existent en français sont *performance* et *performant*. Notez qu'une performance peut être bonne ou mauvaise. Pour l'adjectif *performant*, on pourra dire qu'une automobile est performante ou qu'un ordinateur est performant. Ils obtiennent d'excellents résultats.

Adresser - En français, le mot adresser signifie « écrire une adresse ». Donc, si vous adressez une lettre, c'est que vous écrivez l'adresse sur l'enveloppe. Comme vous ne pouvez pas écrire une adresse sur un problème, vous ne pouvez pas adresser un problème. On dira plutôt : j'aborde un problème, je m'attaque à un problème. *Adresser un problème, une question*. Calque de « to address an issue » pour aborder, considérer un problème, s'attaquer à une question.

Définitivement - Le mot *définitivement* veut dire « pour toujours ». On ne peut normalement pas répondre à une question par *définitivement*. On devrait plutôt dire assurément, *effectivement*. D'ailleurs, l'expression *pour sûr* est aussi un anglicisme qui vient de « for sure » et qui pourrait être remplacé par *assurément*.

Que dit la loi?



Communications de l'employeur avec le personnel

L'employeur doit rédiger en français les communications qu'il adresse à son personnel (Charte, article 41).

Il s'agit de toute communication écrite, y compris sous forme d'affiche, adressée par l'employeur ou l'un de ses représentants hiérarchiques à l'ensemble du personnel, pourvu qu'elle ait une incidence sur le lien contractuel unissant l'employeur et les salariés. Ce sont par exemple les communications ayant trait aux conditions d'embauche, de mutation, de promotion, de rétrogradation, de suspension ou de mise à pied, les communications relatives aux conditions de travail et de rémunération, les avantages sociaux, les assurances, les régimes de retraite, etc. Les autres communications, même sous forme d'affiche, qui touchent le fonctionnement de l'entreprise et le travail quotidien peuvent également être assujetties, le cas échéant, aux programmes de francisation.

Par application de la règle d'interprétation énoncée à l'article 89 de la Charte, l'employeur peut utiliser à la fois le français et une autre langue dans les communications qu'il adresse à l'ensemble de son personnel, sous réserve, dans tous les cas, de se conformer aux programmes de francisation.

La loi n'oblige cependant pas un cadre de l'entreprise à parler français à son personnel, mais elle lui interdit de prendre des sanctions à l'endroit d'un salarié s'il n'est pas en mesure de le comprendre. Aucun employeur n'a le droit d'exercer des représailles à l'endroit d'un membre de son personnel du fait qu'il a exigé le respect de son droit de travailler en français.

Un travailleur peut se prévaloir du recours prévu par l'article 45 s'il subit une sanction parce qu'il a exigé le respect de son droit de travailler en français, par exemple parce qu'il aurait demandé à son employeur de rédiger en français les communications qu'il adresse à son personnel.

Source :

www.oqlf.gouv.qc.ca/francisation/travailleurs/index.html

LANGUEDUTRAVAIL.ORG AU SERVICE DE LA FRANCOPHONIE SYNDICALE INTERNATIONALE



Le portail languedutravail.org, un lien à entretenir!

De plus en plus, le portail languedutravail.org se révèle comme un outil des plus utiles mis à la disposition des travailleurs et des travailleuses du Québec et de la francophonie syndicale. Qu'il soit question des ressources en matière de protection et de promotion du français au travail, du soutien de l'Office québécois de la langue française, d'application des lois linguistiques ou encore des actualités, tout ce qui concerne la protection et la promotion de la langue française au travail s'y trouve.

Né d'une initiative de la Table sectorielle de l'aérospatiale de la FTQ et de la Confédération générale du travail (CGT) de France, le portail bénéficie de l'appui de l'Office québécois de la langue française. À ce jour, il rassemble une communauté de centrales syndicales qui sont convaincues de l'importance du rôle des travailleurs et travailleuses ainsi que du mouvement syndical pour conforter et accroître l'usage de la langue française là où sa place est disputée.

www.languedutravail.org vise aussi à offrir une plateforme commune

à la francophonie syndicale internationale, unique et évolutive pour établir des collaborations et ainsi favoriser une utilisation plus accrue du français dans les milieux de travail. À cet égard, le portail offre une solution pratique et innovatrice aux problèmes que pose le faible accès aux outils, documents législatifs, manuels, guides et autres ressources pour les travailleurs et les travailleuses, les personnes militantes et tous les partenaires syndicaux dans l'espace francophone. Où que vous soyez, le portail permet de rechercher, de visualiser et d'accéder à des données géolocalisées.

Sur le site de languedutravail.org, vous pourrez trouver de nombreuses informations et services utiles aux membres des comités de francisation et à toutes les personnes qui s'intéressent à l'avenir de la langue française. De façon générale, les documents sont téléchargeables.

Vous avez une suggestion pour améliorer le site? Vous aimeriez contribuer à son alimentation? Vous pouvez le faire en nous écrivant à l'adresse suivante :

languedutravail@ftq.qc.ca

Avez-vous déjà vu les capsules vidéo de languedutravail.org?

Dans le but de mieux faire connaître l'action syndicale pour la francisation, le portail languedutravail.org propose un ensemble de courtes capsules vidéo. Elles montrent le travail des membres syndiqués des comités de francisation ainsi que la démarche de personnes immigrantes vers l'apprentissage de la langue française.

Rendez-vous sur le portail languedutravail.org/videos et cliquez sur le sujet qui vous intéresse pour ensuite activer la capsule à visionner.



TRAVAILLER
en français

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS
ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ)

L'ABONNEMENT EST GRATUIT

Faites-en la demande en communiquant
avec Line Bolduc : lbolduc@ftq.qc.ca
ou en remplissant le formulaire en ligne sur
le portail www.languedutravail.org.

